

Hôtel de Ville – 3^{ème} étage
Assainissement et rénovation partielle de deux appartements

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal un crédit d'investissement de Chf 60'000.-- destiné à l'assainissement et à la rénovation de deux appartements destinés au logement privé sis au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Ville (ci-après : Immeuble).

Raisons de l'assainissement

Dans le cadre des récents travaux liés à l'aménagement d'une classe d'économie familiale et des bureaux du Service Technique, un contrôle général de l'éventuelle présence d'amiante a été effectué dans l'immeuble. Parallèlement, le départ d'un locataire nous a conduits à effectuer un contrôle complet de son ancien appartement en vue d'y réaliser quelques travaux de rénovation.

Pour information, la construction de l'immeuble coïncide avec la fin des années d'utilisation des matériaux amiantés et les résultats diffèrent selon les parties de l'immeuble. Il est trouvé parfois un mélange de matériaux amiantés ou pas dans les mêmes secteurs. De plus, une présence ponctuelle de ces matériaux dans les faux plafonds est presque systématique dans les colles de carrelage. Certains sols sont également concernés par la problématique de l'amiante.

Aucune mesure urgente n'est préconisée pour l'utilisation normale des locaux. Toutefois, les parties contaminées requièrent des mesures de prévention et d'assainissement lorsqu'il est projeté d'y intervenir pour des travaux.

Au sujet du présent préavis, il y a un appartement de 4 ½ et 5 pièces à assainir. Le premier cité est disponible pour une intervention tenant compte que les locataires ont quitté les lieux à fin janvier dernier. Au sujet du deuxième appartement, l'assainissement est prévu au déménagement du locataire actuel qui a fait part de sa volonté de quitter son logement à très court terme.

Le rapport lié au contrôle fait état des assainissements suivants :

- Faiences cuisines et salles de bains dans les deux appartements
- Faux-plafonds uniquement dans le 4 ½ pces

Descriptif des travaux et des coûts

Une fois les travaux d'assainissement confiés à un spécialiste agréé, les rénovations partielles prévues sont les suivantes :

Appartement 4 ½ pces

- Remplacement des faux-plafonds
- Peinture
- Agencement cuisine
- Salle de bains et WC

Appartement 5 pces

- Faiences cuisine et salle de bains
- Retouches peintures

Coûts prévisibles

Expertise amiante	3'800.--
Assainissement amiante	12'400.--
Carrelages	3'800.--
Peinture, crépis, retouches	12'500.--
Plafonds	4'800.--
Electricité	1'500.--
Douche	8'700.--
Cuisine	11'300.--
Divers et imprévus	<u>1'200.--</u>
<i>Total</i>	<i>Chf 60'000.--</i>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés pour l'assainissement et la rénovation partielle de deux appartements à l'Hôtel de Ville
- **d'accorder** un crédit de **Chf 60'000.--**. Le compte no 9143.907 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2013, par le compte no 351.1.3311

Pour information, le coût sera de l'ordre de Chf. 12'800 en annuité constante tenant compte de l'amortissement du prêt sur 5 ans et des intérêts (2,5%).

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

Délégué municipal : M. Cédric Roten, Municipal